



**Direction Générale Adjointe
Vie Citoyenne et Développement Urbain
Direction de la Vie Associative et
Participation Citoyenne**

☎ 04 42 77 63 53

✉ dgavcdu.dvapc@ville-vitrolles13.fr

Horaires d'accueil du public

8h30-12h00 / 13h30-17h00

Vitrolles, le 25 mars 2021

**Mesdames et Messieurs
Les Présidents d'associations**

Nos réf. : FW/GB/2021/03/038

OBJET : Créneaux d'activités associatives 2021/2022

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Dans la continuité de son soutien à la vie associative, la ville propose la mise à disposition à titre gracieux de locaux municipaux, **pour la réalisation de vos activités dont le caractère d'intérêt général est reconnu, en relation directe avec l'objet déclaré dans vos statuts.**

Afin de vous permettre d'organiser et de programmer vos activités associatives pour la prochaine année scolaire, vous trouverez ci-joint le formulaire de demande. Ce formulaire est également téléchargeable sur le site internet de la ville.

Il est impératif de le remplir dans son intégralité et de le renvoyer avant le 7 mai 2021.

Pour l'année 2021/2022, vous pouvez effectuer votre demande sur les équipements municipaux suivants :

- Maison Associative de Quartier des Pinchinades
- Maison Associative de Quartier des Bords de l'Etang
- Maison Associative de Quartier du Liourat
- Maison Associative de Quartier de la Frescoule
- Maison Associative de Quartier du Roucas
- Maison Associative de Quartier de la Ferme Croze
- Maison Associative de Quartier Salle LCR la Plaine
- Salle Lapierre
- Salle Victor Martin

Pour la Maison de la Vie Associative et Citoyenne :

- Salle Polyvalente 1 (300 m²)
- Salle Polyvalente 2 (80 m²)
- Bureau 1
- Bureau 2

Les demandes concernant les bureaux 1 et 2 seront limitées par créneau horaire du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les demandes de créneaux récurrents pour la salle polyvalente 1 se feront entre 9 h et 13 h. Les mises à disposition de cette salle en après-midi et en soirée seront appréciées au cas par cas.

Les demandes de créneaux récurrents pour la salle polyvalente 2 pourront concerner la journée et les soirées du lundi au vendredi.

Les conventions seront conclues pour la période du 13 septembre 2021 au 1^{er} juillet 2022, hors vacances scolaires, sauf exception.

La Direction Vie Associative et Participation Citoyenne reste à votre disposition pour vous guider dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté particulière.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'expression de mes plus sincères salutations.

Frédéric WOLF
Directeur Vie Associative
et Participation Citoyenne

